

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2024

## HISTOIRE

### NOTE D'INFORMATION PRÉALABLE

#### A. INFORMATION GÉNÉRALE

L'épreuve externe commune se déroulera le lundi 24 juin 2024.

L'épreuve débutera entre 8 h 15 et 8 h 45 et durera 100 minutes.

Les élèves seront autorisés à consulter un dictionnaire et à utiliser des feuilles de brouillon qui ne seront pas fournies dans les documents de l'épreuve.

L'épreuve évaluera la compétence de critique (compétence 2). La thématique de l'épreuve sera en lien avec la construction européenne. La compréhension du portefeuille documentaire et de la question de recherche nécessitera la mobilisation de savoirs conceptuels et de connaissances contextuelles en lien avec la thématique.

L'épreuve 2024 est semblable aux épreuves des CESS précédents visant la compétence de critique (2012, 2016, 2017 et 2023) : à partir d'une question de recherche déterminée, l'élève sera amené à se prononcer sur la pertinence et la fiabilité de différents documents et à justifier son analyse. Les épreuves 2012, 2016, 2017 et 2023 sont disponibles en ligne à l'adresse :

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26\\_849&navi=3461](http://www.enseignement.be/index.php?page=26_849&navi=3461)

Des matériaux complémentaires pour l'entraînement de la compétence sont également en ligne sur cette page.

#### Attention

Nous attirons l'attention sur le fait que, au regard de l'épreuve de juin 2023, la consigne, les critères d'évaluation et la pondération des points diffèrent légèrement.

## B. CONSIGNE

Les éléments **nouveaux** sont **mis en gras** dans la consigne reproduite ci-dessous.

- I. Détermine et justifie la pertinence ou la non-pertinence des documents **1, 2 et 3**.
- II. Énonce et justifie, au total, 10 raisons de se fier et/ou de se méfier pour l'ensemble des documents **4, 5, 6, 7 et 8**.
- III. Énonce et justifie **4 nouvelles raisons** de se fier et/ou de se méfier basées sur des recoupements d'informations entre les documents **4, 5, 6 et 7**.

La **grille d'évaluation** suivante te donnera des précisions sur ce qu'on attend de ton travail.

Le **nombre de documents du portefeuille** a été réduit à 8 au total, pour donner le temps aux élèves de mieux développer la justification de leurs réponses. Pour la pertinence, il a été réduit à 3, pour la fiabilité « simple » à 5 et pour la fiabilité basée sur des recoupements à 4.

L'évaluation de la fiabilité se fera donc à l'occasion de **deux exercices distincts**. Le premier consiste à évaluer la fiabilité de **5** documents, considérés isolément. Le second est consacré à l'examen de la fiabilité basé sur des recoupements d'informations entre deux ou plusieurs documents parmi **4** documents **imposés** au sein du corpus.

Pour la fiabilité issue de l'examen de chaque document, l'élève doit remplir au moins une raison de se fier ou de se méfier par document et formuler 10 raisons en tout. Attention : les arguments supplémentaires **ne pourront pas être pris en compte** (seuls les 10 premiers seront corrigés).

Ensuite, pour l'examen de la fiabilité d'un document reposant cette fois sur des recoupements avec un ou plusieurs autres documents, l'élève doit dégager au total 4 raisons supplémentaires basées sur le contenu des documents.

## C. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET PONDÉRATION

Les critères d'évaluation et la pondération des points se présenteront de la manière suivante dans le document destiné à l'élève.

<b>I. PERTINENCE DES DOCUMENTS 1, 2 ET 3</b>	<b>24 points</b>
Tu identifies comme pertinent ou non pertinent chaque document et tu mentionnes le(s) critère(s) respecté(s) ou non.	(6 points)
Tu justifies ta réponse en confrontant explicitement le contenu de chaque document avec la question de recherche.	(18 points)
<b>II. FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4, 5, 6, 7 ET 8</b>	<b>56 points</b>
Tu énonces 10 raisons valables de se fier ou de se méfier.	(10 points)
Tu justifies chaque raison à l'aide d'éléments précis tirés du dossier documentaire et/ou de tes connaissances.	(40 points)
Chaque document est couvert par au moins une raison.	(2 points)
Tes arguments sont de nature variée.	(4 points)
<b>III. FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4, 5, 6 ET 7 – RECOUPEMENTS</b>	<b>20 points</b>
Tu énonces 4 nouvelles raisons valables de se fier ou de se méfier basées sur des recoupements d'informations.	(4 points)
Tu justifies correctement chaque raison à l'aide d'éléments précis tirés d'au moins 2 documents différents.	(16 points)

Pour les justifications de la partie II, **un palier intermédiaire** de 1 point a été introduit. Les justifications correctes, suffisamment développées et cohérentes, valent chacune 4 points.

Dans cette même partie, le recours à des arguments relevant d'au moins **trois** catégories différentes – et non 2 comme c'était le cas dans les attendus de l'épreuve de juin 2023 – sera valorisé.

## Rappel

Pour l'évaluation de la pertinence, il est attendu que les élèves vérifient l'adéquation du document avec le thème, le temps et le lieu de la question de recherche. Néanmoins, si leurs réponses se limitent à l'affirmation de ces adéquations, elles ne seront que faiblement valorisées. Il importe en effet qu'en sixième année, dans leurs justifications, les élèves confrontent **explicitement** la teneur du document avec les différents éléments de la question de recherche et pas seulement avec la thématique générale.

Pour l'évaluation de la fiabilité, il importe que les élèves mobilisent des arguments de nature différente :

- basés sur des éléments issus des notices biographiques ou explicatives ou sur les références, souvent appelés de critique externe ;
- basés sur le type de document : travail scientifique, correspondance privée, caricature, propagande, mémoires, document juridique, document officiel... ;
- basés sur l'analyse du contenu comme les faits relatés, les courants idéologiques manifestés, l'expression d'opinion ou de sentiment, le lexique utilisé, les symboles, les couleurs, le cadrage..., souvent appelés de critique interne ;
- basés sur la mobilisation pertinente de savoirs.

Le critère « Langue et soin » est supprimé au profit de la qualité et de la richesse des justifications. L'épreuve 2024 ne propose pas non plus de critère spécifique d'exactitude. Celle-ci est néanmoins prise en compte dans la mesure où aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs importantes.

## D. GUIDE DE CORRECTION

Pour faciliter le travail du correcteur, les arguments de fiabilité recevables seront intégrés dans la grille de correction. Les points à attribuer figureront en regard des arguments.

## E. FORMAT DU DOCUMENT-ÉLÈVE

Pour la partie fiabilité, les feuilles de l'élève ont été adaptées du point de vue de la **forme** et se présenteront de la manière suivante.

**Pour la partie II :**

**Document X : *Titre***

Raison(s) de s'y fier et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier et justification(s)

**Pour la partie III :**

Recoupement du document \_\_\_\_\_ avec le(s) document(s) \_\_\_\_\_

Raison de s'y fier

Raison de s'en méfier

Raison et justification :